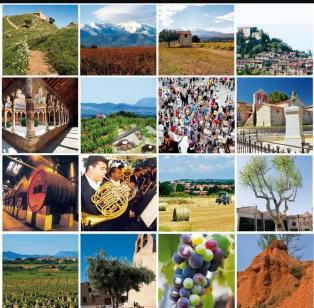
2017

Rapport d'Orientations Budgétaires



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-01-17ROB2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES 22/12/2016

Sommaire

Préambule

IFER PLF

TASCOM

TEOM

TIPP

te général	6
ertitudes liées aux cycles électoraux nationaux et internationaux	8
ectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des	•
ation financière de la CC des Aspres	15
ive financière de la collectivitédette de la communauté de communes des Aspresles effectifs de la Communauté de Communes des Aspres	20
entations budgétaires 2017	22
nnement	
ma de mutualisation – Rapport 2017	
annexe Eau & Assainissement	32
s annexes ZAE	34
Contribution Economique Territoriale Cotisation Foncière des Entreprises Coefficient d'Intégration Fiscale Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Dotation Globale de Fonctionnement Etablissement Public de Coopération Intercommunale Foncier bâti / Foncier Non Bâti Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée Fonds National de garantie individuelle de ressources	
	ertitudes liées aux cycles électoraux nationaux et internationaux mon macroéconomique, déficit et dette publique ectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des ectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des ectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des ectivités de la CO des Aspres ente financière de la collectivité dette de la communauté de communes des Aspres entations budgétaires 2017 entent et d'investissement entent en

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Taxe Intérieure de consommation sur les produits pétroliers

Projet de Loi de Finances

Taxe sur les Surfaces Commerciales

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Préambule

Rappel sur les obligations et les objectifs du rapport d'orientations budgétaires.

1/ Les obligations du débat d'orientations budgétaires :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Il complète les dispositions liées à l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires, lequel, par application de l'article L2312-1 (bloc communal), doit faire l'objet d'un rapport et en fixe les modalités de publication et de transmission.

Cette loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions, et des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la présentation d'un <u>rapport d'orientation budgétaire</u> (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice et les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes avec plusieurs indicateurs à reporter. Il y sera précisé les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure, la gestion et l'encours de la dette. Il retracera également la structure des effectifs de la collectivité et leur évolution annuelle tant en volume d'agents que financier, ainsi que leurs traitements et régimes indiciaires.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une **délibération spécifique**, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Par son vote, le Conseil Communautaire prend donc acte du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entrainer l'annulation de ce budget.

2/ Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - ✓ environnement économique local et national,
 - ✓ contexte financier,
 - ✓ orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité.
- une analyse de la situation financière de la collectivité :
 - √ évolution des principaux postes budgétaires,
 - ✓ marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Les nouveautés dans le cadre de la loi NOTRe sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Remarque:

Dans un souci de transparence constant, la communauté de communes des Aspres s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est évidemment rendu public avec sa diffusion sur notre site Internet. Enfin, il est rappelé que l'état des finances de la collectivité est restitué en conseil communautaire plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

L'évolution de la structure des ressources humaines est également portée à connaissance des conseillers, de façon régulière par l'ouverture ou la fermeture des postes à pourvoir, nécessaires au fonctionnement de la collectivité ; mais également, pour 2017, par le rapport présenté aux conseillers, relatif au RIFSEEP : modification des traitements indiciaires et du régime indemnitaire applicable au 1^{er} Janvier 2017.

Le mot du président

Des priorités communautaires dans un contexte extrêmement tendu

Le rapport d'orientations budgétaires permet de restituer les orientations budgétaires à la lumière d'un contexte donné.

Participation au redressement des finances publiques engagée depuis 3 ans, réforme de l'intercommunalité avec l'intégration de nouvelles compétences à court terme (GEMAPI), impact de la réforme relative aux rythmes scolaires..., la Communauté de Communes des Aspres a dû faire face, en 2015, à une hausse inédite de ses dépenses structurelles, dont l'intégration des agents de l'ex-syndicat de Ponteilla, tout comme l'augmentation des cotisations aux syndicats supra territoriaux (Pays, SPANC66...). Des mesures ont donc été prises en 2016 afin de faire face à ces contraintes budgétaires. Après 18 ans de gel des impôts, les élus communautaires ont procédé à une actualisation des taux, lesquels demeurent en dessous de la moyenne départementale.

Ainsi, l'année 2016 s'est caractérisée par un investissement moindre, qui a permis de reconstituer la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans ce contexte, les élus ont choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles de la population des Aspres, sans réduire le périmètre du service public. Ces orientations sont retranscrites dans le projet de développement durable de la communauté de communes des Aspres.

Parmi les priorités, le **développement économique** occupe une place prépondérante dans une logique de soutien à l'emploi, et se traduit notamment par la politique offensive en matière d'investissements locaux, d'accueil de nouveaux entreprenants (aménagement et commercialisation des Zones d'Activités Economiques), de structuration de l'offre de tourisme et de soutien au monde agricole.

Le maintien des **services** à la population et notamment en direction des **familles** reste un gage de cohésion sociale, particulièrement précieuse en cette période marquée par un climat tendu, des risques de repli sur soi, de divisions voire d'oppositions... Promouvoir le vivre-ensemble au travers d'actions concrètes, passe inévitablement par l'amélioration continue des services à la population et notamment notre politique de services en direction des plus jeunes.

La préservation de la **qualité de vie** passera essentiellement par le respect de **l'équilibre** urbanistique et **environnemental** à travers la mise en place de services communs, la mise en œuvre du schéma de l'eau, du plan local de réduction des déchets ménagers, ou encore l'aménagement rationnel du territoire.

En 2015 et 2016, trois grands objectifs avaient été définis :

- La « bienveillance » relative au pouvoir d'achat des familles ;
- La poursuite des investissements structurels pour optimiser le fonctionnement de notre collectivité et conforter l'attractivité de notre territoire ;
- La recherche constante d'économies et d'efficacité.

En 2017, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements avec la proposition d'un nouveau gel des impôts locaux et une actualisation raisonnables des tarifs des différents services, un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et l'application des dispositifs internes de réduction des dépenses.

Contexte général

1.1 Les incertitudes liées aux cycles électoraux nationaux et internationaux

En préambule, il est tout d'abord rappelé que le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (Etats-Unis le 8 novembre 2016, élections législatives fédérales allemandes en 2017), génératrice par définition d'incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière.

<u>A l'échelle internationale</u>, à titre d'exemple, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis le mardi 8 novembre 2016 engendre une imprévisibilité accrue sur différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes pour la France en matière économique, budgétaire et financière, avec par exemple :

- des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale;
- des fluctuations potentiellement importantes sur les marchés boursiers, sur l'évolution des taux de change et sur le niveau des taux d'intérêt, d'ailleurs constatées dès le lendemain de l'élection américaine.

Soit, un contexte sensible et incertain pour les marchés particulièrement perturbés par le Brexit et par l'élection du Président des Etats-Unis.

<u>Au niveau national</u>, la tenue en 2017 des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets, générant différentes interrogations :

- l'évolution de la <u>dotation globale de fonctionnement</u> : la nouvelle majorité poursuivra-t-elle la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques ? L'accentuera-t-elle? Ou bien décidera-t-elle à l'inverse de la ralentir voire de la stopper ?
- la <u>réforme</u> de la dotation globale de fonctionnement : devant initialement entrer en vigueur en 2017, celle-ci sera finalement reportée et de facto conditionnée par la volonté ou non de la nouvelle majorité de la mener à son terme ;
- la stratégie de la future majorité en termes de <u>fiscalité</u>, avec, à titre d'exemple, les interrogations suivantes qui devront être tranchées : la future majorité maintiendra-t-elle la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels supposée entrer en vigueur en 2017 ? Mènera-t-elle à son terme la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, engagée par l'actuelle majorité, dans l'objectif d'améliorer l'équité fiscale entre contribuables ? Modifiera-t-elle l'architecture générale de répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités locales mise en place depuis la suppression de la taxe professionnelle ?;
- la stratégie de la future majorité en matière d'évolution de la <u>rémunération</u> des agents de la fonction publique : à titre d'exemple, y aura-t-il ou non une évolution du point d'indice sur les années 2018 et suivantes ? ;

- la stratégie plus générale de la future majorité en matière de « coercition » concernant l'évolution des dépenses des collectivités locales : jusqu'à présent, l'Etat s'est contenté de définir un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), lequel ne constitue pas une contrainte juridique pour les collectivités locales. Or, dans les programmes de certains candidats à l'élection présidentielle, il n'est pas exclu de donner aux collectivités locales des objectifs contraignants de réduction des dépenses de ces dernières, particulièrement de fonctionnement.
- Ces différents éléments, parmi d'autres, représentent, en termes d'enjeux financiers pour la communauté de communes des Aspres, des incertitudes en centaines de milliers d'euros sur l'évolution de certains postes de recettes et de dépenses de la collectivité, rendant particulièrement délicat, voire impossible, d'établir une prospective fiable et intangible au-delà de 2017. A titre d'exemple, il est rappelé que :
 - toute évolution du point d'indice de + 0,1 point génère, en ordre de grandeur, environ 45.000 € de charges de personnel supplémentaires pour la communauté de communes des Aspres;
 - que la suppression des contrats aidés (annoncée dans certains programmes) aurait un impact considérable sur la masse salariale de la collectivité,
 - la situation financière de la collectivité est susceptible de varier fortement en prospective entre un scénario de stabilité post-2017 de la DGF, un scénario de poursuite de la forte baisse de la DGF en 2018 et les années suivantes, voire un scénario « noir » de baisse encore plus forte de la DGF les années suivantes.
- Dans un tel contexte, et à défaut de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la communauté de communes, le pilotage budgétaire de cette dernière doit donc de plus en plus être effectué de manière extrêmement réactive, en prenant en compte des paramètres nationaux qui sont souvent connus de manière particulièrement tardive.

En d'autres termes, cette réactivité et ce pragmatisme sont désormais indispensables dans les prises de décision concernant l'ensemble des postes budgétaires de la communauté de communes, y compris en matière d'évolution de la fiscalité.

■ Enfin, afin de disposer d'une visibilité sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales sur la totalité de la mandature parlementaire à venir (2017-2022), certaines associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, sont en train d'élaborer une Charte pour l'avenir des communes de France.

Cette charte a pour objectif de constituer un « contrat de mandature » qui sera soumis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, à charge pour eux de se déterminer et de s'engager par rapport aux orientations et principes défendus par les collectivités locales. Elle s'articulera autour de quatre thématiques stratégiques, dont le pacte financier de la mandature1.

1.2 Contexte macroéconomique, déficit et dette publique

Sources:

- INSEE - Note de conjoncture, décembre 2016

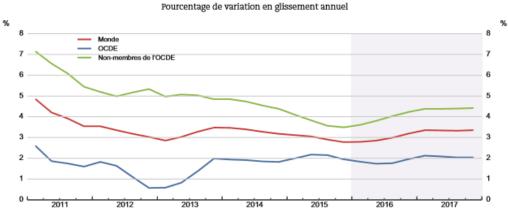
- Projet de Loi de Finance 2017

<u>A l'échelle mondiale</u>, à l'été 2016, malgré des signes d'amélioration, les économies émergentes ont encore peiné : l'économie russe ne recule plus, mais la récession brésilienne s'est accentuée et la Chine affiche un nouveau ralentissement. De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux.

En revanche, la croissance s'est légèrement affermie dans les économies développées. Elle a retrouvé du tonus aux États-Unis, a de nouveau augmenté au Japon et a résisté au choc du référendum décidant du Brexit au Royaume-Uni. Le produit intérieur brut de la zone euro a continué de progresser modérément (+0,3 %), ralentissant un peu en Allemagne et en Espagne, mais retrouvant des couleurs en Italie. L'activité a, comme prévu, légèrement rebondi en France (+0,2 %) après un premier trimestre dynamique et un trou d'air au printemps.

Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009. Fin 2016 et au premier semestre 2017, la croissance conserverait son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement après le sursis de l'été, parce que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtiraient des premiers effets du vote décidant du Brexit.

<u>Dans la zone euro</u>, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie où il constituait un frein jusqu'en 2015 ; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.



Graphique 1.1. La croissance du PIB mondial devrait rester faible

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, nº 99.

<u>En France</u>, la demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait à +0,4 % au dernier trimestre 2016 puis resterait presque sur ce rythme au premier semestre 2017. L'acquis de croissance pour 2017 s'élèverait à +1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt. Le commerce extérieur cesserait quasiment de peser sur la croissance au premier semestre 2017. L'emploi total progresserait de presque 190 000 postes en 2016 puis de 70 000 postes au premier semestre 2017 et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8 % mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

Ainsi, après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015 après + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014. Cette reprise s'explique notamment par les mesures de politique économique en faveur de l'emploi et de la compétitivité mises en œuvre depuis quatre ans. Les réformes structurelles et les mesures de baisse du coût du travail et de la fiscalité ont un effet soutenu et continueront de soutenir le potentiel de croissance et la compétitivité de notre économie. L'activité sera également soutenue par le redressement de l'investissement des ménages en construction (après avoir baissé de façon quasi continue depuis mi-2013, il a amorcé un redressement fin 2015) et par la baisse des prix du pétrole depuis l'été 2014 qui réduit la facture énergétique des ménages et des entreprises.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité. L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) mais celui-ci serait en revanche plus porteur en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes et au rebond américain. Ainsi, si la demande mondiale adressée à la France décélérerait à + 2,7 % en 2016 (après + 3,9 % en 2015), elle accélérerait ensuite à + 3,6 % en 2017.

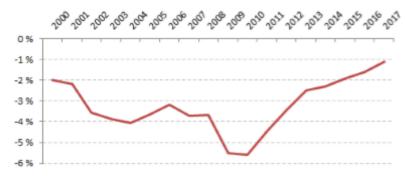
Le déficit public

Après 3,5 % en 2015, soit un niveau inégalé depuis 2008, le déficit public s'établira à 3,3 % en 2016 et repassera sous le seuil des 3 % en 2017, conformément aux engagements pris en loi de programmation des finances publiques (LPFP). Le déficit corrigé du cycle économique — le déficit structurel — est passé sous le seuil des 2 points de PIB potentiel en 2015, soit son niveau le plus faible depuis 2000, et diminuera encore pour atteindre 1,1 point de PIB potentiel en 2017.

Les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017 confirment l'engagement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB l'an prochain, conformément à l'objectif fixé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019. Après 3,5 % en 2015, le déficit s'établirait à 3,3 % du PIB en 2016 puis 2,7 % du PIB en 2017. Cette trajectoire de réduction du déficit traduit les efforts réalisés depuis le début du quinquennat (le déficit public était de 5,2 % du PIB en 2011) et les résultats obtenus jusqu'à présent confirment la crédibilité de la politique budgétaire du Gouvernement. Ces résultats se traduisent sur les différents sous-secteurs, avec l'amélioration continue du solde de la sécurité sociale et du solde budgétaire de l'État (revenu à - 70,5 Md€ en 2015, soit le plus bas niveau depuis 2008), et l'excédent enregistré par les administrations publiques locales en 2015. En 2015, le déficit public s'est établi à 3,5 % (selon la dernière révision effectuée par l'INSEE en septembre 2016), grâce à un taux de progression de la dépense publique à un niveau historiquement bas (+ 0,8 % en valeur et hors crédit d'impôt). Les

résultats obtenus en 2015 montrent que les efforts demandés aux Français portent leurs fruits. Pour la première fois depuis 2000, le déficit public s'est réduit en même temps que le taux de prélèvements obligatoires a baissé. Les économies réalisées ont permis non seulement de financer les baisses d'impôts mais aussi de poursuivre la réduction des déficits. Le déficit structurel s'est lui aussi établi à un niveau historiquement bas : en 2015, à 1,9 %, il est au plus bas depuis 2000.

Évolution du déficit structurel depuis 2000

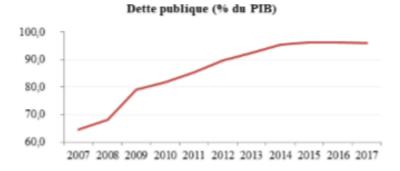


Sources: - Projet de Loi de Finances 2017

La dette publique

Le ratio d'endettement des administrations publiques est enfin stabilisé et commencerait sa décrue dès 2016. La progression de la dette publique a été contenue depuis 2012 à la faveur du redressement des comptes publics. Le ratio d'endettement atteindrait 96,1 % du PIB en 2016 et 96,0 % en 2017, après 96,2 % en 2015.

Cette maîtrise de la dette publique contraste avec la trajectoire de fort accroissement qui prévalait depuis une décennie : après avoir progressé de 25 points de PIB entre 2007 et 2012, la dynamique de la dette a dans un premier temps été infléchie entre 2012 et 2015, puis diminuerait à compter de cette année. La dette de la sécurité sociale est particulièrement maîtrisée, avec une baisse en valeur initiée en 2015 et qui se poursuivra en 2016 et 2017.



Sources: - Projet de Loi de Finances 2017



<u>Déficit public</u> = Soldes budgétaires cumulés des administrations centrales, locales et de sécurité sociale. <u>Dette Publique</u> = ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales.

1.3 Les collectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des comptes publics

Dotations

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la <u>baisse des concours financiers de l'État</u> aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en PLF pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2016. Comme annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminué de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation.

Cette diminution des concours financiers de l'État représente 1,3 % de leurs recettes totales et 1,4 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015. Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md€. Dans l'ensemble, le dynamisme spontané de la fiscalité locale, directe ou indirecte, en particulier pour les départements et les régions, a compensé cette baisse et permis une hausse des ressources des collectivités locales. Surtout, la progression des montants alloués aux dispositifs de péréquation a permis de rendre l'effort soutenable pour les collectivités les plus défavorisées. Par ailleurs, en 2015, les collectivités ont réalisé un effort de maîtrise significatif de leurs dépenses de fonctionnement, qui leur a permis de reconstituer leurs capacités d'autofinancement, et donc leur capacité à investir.

Transposition de la baisse de dotation sur la période 2014-2017 pour la <u>Communauté de Communes</u> <u>des Aspres :</u>

	Montant annuel prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités	Perte annuelle cumulée par rapport à 2013	Effort supplémentaire cumulé
2014	-82.443 €	-82.443 €	
2015	-207.075€	-289.508 €	1.500.470 €
2016	-171.670€	-461.178 €	
2017*	-203.163 €	-667.341 €	

^{*}non notifiée

Comme en 2015 et en 2016, afin d'accompagner les collectivités les plus fragiles dans cet effort, et pour accompagner la reprise de l'investissement public local, le Gouvernement a pris plusieurs mesures :

- tout d'abord, la péréquation continue de progresser à un rythme soutenu, de même ampleur qu'en 2015 et 2016, puisque la **péréquation verticale** augmente de 317 M€. Une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) permettra de recentrer le nombre de communes défavorisées bénéficiaires, et mieux répartir sa progression. Cette réforme est issue de la concertation menée par le Gouvernement avec les élus locaux au sein du comité des finances locales et est conforme aux propositions du groupe de travail parlementaire sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement ;

L5311-28 et suivants CGCT:

La structure de la DGF a été modifiée par la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 applicable au 1^{er} Janvier 2017 et fait l'objet d'une nouvelle transposition dans le code général des collectivités territoriales, en ses articles L5211-8 et suivants du CGCGT, applicables aux EPCI à fiscalité propre.

Les ressources de la DGF des EPCI sont prélevées sur la dotation d'aménagement prévue à l'article L2334-13, qui correspond à l'une des deux composantes de la DGF des communes.

En 2017, le montant des DGF des EPCI à fiscalité propre est égal à celui réparti en 2016 minoré de 621 millions d'euros.

A noter qu'est abrogé du CGCT la notion de dotation de compensation, qui n'est autre que l'une des deux anciennes composantes de la DGF, et qui représentait pour notre EPCI près de 544.000€ (en 2016). Son montant est intégré dans le volume financier de la nouvelle définition de la DGF au sens de l'article 5211-28.

- d'autre part, dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la <u>péréquation</u> <u>horizontale</u> est stabilisée en 2017. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2016, à savoir respectivement 1 Md€ et 290 M€. En 2017, l'ensemble des dispositifs de péréquation horizontale et verticale permettra in fine d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles. Pour les départements, la baisse des dotations continuera à être répartie en fonction d'un indice synthétique composé pour 70 % du revenu par habitant, et pour 30 % de l'effort fiscal ;

Art.L2336-1 CGCT - Les ressources de ce fonds ont été fixées :

pour 2012, à 150 millions d'€ pour 2013 : 360 millions d'€ pour 2014 : 570 millions d' € pour 2015 : 780 millions d'€ pour 2016 : 1 milliard d'€

pour 2017 : 1 milliard d'€ (sécurité pour les collectivités locales, dans l'attente que soient fixés définitivement les mouvements de périmètre, et donc les ressources définitives, bases du calcul.)

A compter de 2018, elles sont fixées à 2% des recettes fiscales du bloc communal, tenant compte que les ressources retenues sont les ressources brutes de la dernière année dont les résultats sont connus.

A titre indicatif, le bloc communal des Aspres est bénéficiaire du FPIC (et non contributeur). Par délibération n°63/2016, 90 000€ de la part affectée aux communes sont venus abonder la part collectivité. Ce fonds a donc fait l'objet en 2016, d'une répartition dérogatoire :

	2014	2015	2016
Part CC des Aspres	130.150€	177.510€	317 707 €*
Part communes des Aspres	207.127€	279.268€	259 290 €*

^{*} les montants attribués de droit commun étaient notifiés pour CCASPRES à hauteur de 227 707 € et pour l'ensemble des communes à 349 290€

- enfin, le Gouvernement a décidé de pérenniser et d'amplifier encore les mesures de <u>soutien à</u> <u>l'investissement public local</u> déjà adoptées depuis 2015. Le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités, créé en 2016 et doté de 1 Md€ est prolongé et porté à 1,2 Md€.

Il sera constitué en 2017 de deux enveloppes :

- une enveloppe de 600 M€ sera consacrée comme en 2016 à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement. 150 M€ au sein de cette enveloppe contribueront au financement des pactes métropolitains d'innovation prévus dans le cadre du Pacte État-métropoles du 6 juillet 2016 ;
- une enveloppe de 600 M€ sera destinée à soutenir les projets des territoires ruraux : une enveloppe sera mobilisée pour cofinancer les contrats de ruralité dont la création a été annoncée à l'occasion du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 ; par ailleurs, les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux seront majorés de 384 M€ afin de la porter en 2017 à un niveau exceptionnel de 1 Md€.

A ce sujet, il est rappelé que la Communauté de Communes des Aspres est signataire d'un Contrat de Ruralité avec le Ministère dont les annexes financières n'ont pas été conclues, à ce jour.

A noter dans le PLF 2017, la suppression du coefficient de mutualisation

Introduit par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le coefficient de mutualisation devait mesurer le degré de mutualisation des services au sein des structures intercommunales pour, in fine, intervenir dans la répartition de la DGF.

Le PLF propose de supprimer la référence au coefficient de mutualisation du code général des collectivités territoriales.

Fiscalité

Aménagement du régime d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux

Actuellement, les élus locaux ont le choix entre deux modes de règlement de l'impôt sur leur indemnité de fonction :

- la retenue à la source
- l'impôt sur le revenu avec l'ensemble de leurs revenus imposables

Le PLF 2017 supprime la retenue à la source et impose donc l'utilisation de l'impôt à compter du janvier 2017, en adaptant ce dernier. Le montant à déclarer sera déduit de la fraction représentative de frais d'emploi (FRF).

A compter du 1^{er} janvier 2018, ces indemnités seront soumises à la retenue à la source selon les règles de droit commun (prélèvement à la source et régularisation ex post). Les collectivités locales (comme les autres employeurs) collecteront le montant d'imposition associé. Cette perspective reste conditionnée aux choix opérés à l'issue des élections présidentielle et législatives.

Attributions de compensations intercommunales

Assouplissement du régime des attributions de compensations (AC) versées par les EPCI à leurs communes membres.

- La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois pour déterminer le montant de l'AC en fonction de l'évaluation du coût des charges transférées.

En l'absence de cette évaluation ou d'approbation de celle-ci par les communes membres dans les 3 mois suivants, le préfet procède à l'évaluation qui s'imposera aux communes.

- En cas de changement de périmètre d'un EPCI, la révision de l'AC peut s'appliquer sur les deux premières années (contre une actuellement), selon deux modalités : - l'EPCI procède à une révision libre si la commune donne son accord, - l'EPCI vote à la majorité des deux tiers une révision de l'AC dans la limite de 30% du montant de l'AC initiale représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Suppression de la taxe sur les boues d'épuration

La taxe sur les boues d'épuration, urbaines ou industrielles, est due par :

- la commune ou l'EPCI compétent en matière d'épuration,
- l'entreprise délégataire gérant la station d'épuration (contrat de délégation de service public avec la commune),
- les exploitants industriels disposant d'une station d'épuration d'eaux usées industrielles pour ses propres besoins.

Cette taxe est collectée par le fonds de garantie des risques liés à l'épandage. Avec un rendement inférieur à 1 million € en 2015, le PLF prévoit de supprimer cette taxe à compter de 2017.

Evolution des bases fiscales

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Depuis 2009, ces revalorisations ont été les suivantes :

				2012					
1.0	25	1.012	1.02	1.018	1.018	1.009	1.009	1.01	1.004

2 La situation financière de la Communauté de Communes des Aspres

Les données chiffrées 2016 sont présentées <u>sous réserve</u> des dernières écritures 2016 et de l'approbation des comptes par le vote du CA et la concordance avec le Compte de Gestion.

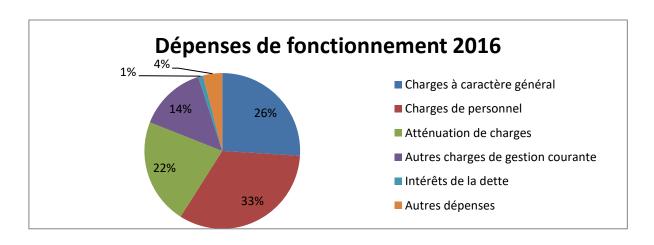
2.1 Rétrospective financière de la collectivité

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la communauté de communes constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement*	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Charges à caractère général	2 029 353,92	2 549 746,27	2 730 517,46	2 596 204,70	-4,92%
Charges de personnel	3 286 499,15	3 449 643,09	3 433 437,77	3 306 041,93	-3,71%
Atténuation de	1 538 818,98	1 538 818,98	1 538 818,98	1 538 818,98	0%
charges	628 013,00	647 057,00	628 013,00	628 013,00	0%
Autres charges de gestion courante	1 562 430,44	1 328 146,51	1 339 946,57	1 428 671,43	+6,62%
Dont subventions diverses	447 937,10	244 201,76	333 873,87	340 610,12	+2,02%
Intérêts de la dette	80 090,53	82 953,85	81 545,54	80 752,50	-0,97%
Autres dépenses	196 059,11	278 403,44	314 651,75	387 278,77	+23,08%
total	9 321 265,13	9 874 769,14	10 069 931,07	9 968 781,31	-1,00%

^{*}Dépenses 2013 à 2015 : montants consolidés au regard des CA votés



L'effort souhaité et engagé dès 2015 sur les **dépenses à caractère général** ainsi que sur le poste de **personnel** est maintenu cette année. Il est constaté une baisse effective des montants réalisés pour l'ensemble des services intercommunaux tout en maintenant la qualité de services aux administrés. Ceci malgré les variables « remboursement de frais aux communes » et « prestations des services » (repas, déchetteries, réglementation sécuritaire, etc...), nécessaires au bon fonctionnement des services associés, qui maintiennent une augmentation liée aux coûts de matières première ou au succès des services auxquels ils sont affectés et pour lesquels le remboursement aux communes doit s'opérer.

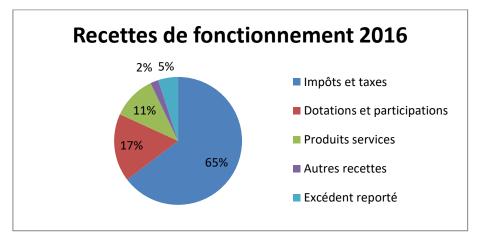
Le poste « autres charges de gestion courante » est impacté par une hausse du cout du traitement des déchets au Sydetom (+10%)

Enfin, la nette augmentation du coût « Autres dépenses » est liée à la dernière régularisation au bénéfice de PMCA, une écriture ayant été portée en double sur 2015, et devant être remboursée sur 2016 (84 000€).

Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement*	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Impôts et taxes	6 519 223,80	6 395 828,12	7 019 367,60	7 653 515,78	+9,04%
		Dont PMCA	225 310,00	-	-100%
Dont FPIC	81 946,00	130 150,00	177 510,00	317 707,00	+78,98%
Dotations et participations	2 285 496,89	2 225 376,16	2 471 840,14	2 081 109,18	-15,81%
dont DGF - Part dotation interco.	780 104,00	704 355,00	497 280,00	325 610,00	-34,52%
Produits services	1 288 541,42	1 005 632,51	1 344 322,34	1 362 143,19	+1,33%
Autres recettes	138 032,70	178 011,29	273 640,20	252 004,54	-7,90%
Excédent antérieur reporté	2 238 362,53	2 086 918,70	401 989,51	607 657,49	+51,16%
Total	12 469 657,34	11 891 766,78	11 518 859,45	11 956 430,18	+3,86%

^{*}Recettes 2013 à 2015 : montants consolidés au regard des CA votés



Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a bénéficié d'une progression notable expliquée par 3 facteurs :

- une hausse mécanique de la recette globale, liée à l'actualisation des valeurs locatives (+1% en 2016) assortie d'une augmentation du nombre de contributeurs, tant ménages qu'entreprises (ZA Carbouneille notamment)
- la décision d'imposer les ménages au titre du Foncier Bâti pour la première fois en 2016 : +431 254€.

A ces montants s'ajoutent les rôles complémentaires sur l'exercice, et supplémentaires sur les exercices antérieurs, liées aux régularisations d'imposition.

- dans une moindre mesure, la taxe de séjour, dont le produit a évolué fortement cette année, du fait de la tarification / classification qui avait été adoptée et par l'imposition d'office (+89%).

Concernant les produits de services, il est à noter une constante augmentation des volumes encaissés, due notamment à une hausse de fréquentation des usagers de la restauration scolaire et de la téléalarme, et au travail de relances sur impayés ayant permis de solder d'anciens dossiers. Cet effort est à maintenir pour cette année encore.

La variation à la baisse des « autres recettes » s'explique notamment par le transfert de la subvention ALT2 pour la gestion de l'aire d'accueil, qui par réforme de 2015, ne revient plus à la collectivité mais au gestionnaire (-35000€ environ). Pour rappel, ce montant est déduit du coût payé au gestionnaire pour sa prestation de service.

Forte baisse notable: les dotations et participations, par le prélèvement fait sur la part « intercommunalité » de la DGF. La participation au redressement des finances publiques impacte la dotation d'intercommunalité (composante de la DGF). La baisse de cette dotation est atténuée par le versement du FPIC. A noter également une baisse de 16% des allocations compensatrices qui viennent normalement compenser les effets des réformes fiscales (TP, Exonérations, etc...).

Concernant les subventions de fonctionnement affectées aux services Enfance et Jeunesse, la progression est légère, mais maintenue, tenant compte que l'augmentation du fonds de soutien des TAP vient globalement compenser la perte de produits CAF sur certains services.

Analyse du budget de fonctionnement : un équilibre fragile à consolider

Le solde de fonctionnement définit la capacité à investir et/ou à emprunter, c'est-à-dire l'autofinancement. Les dernières compétences intégrées dans les statuts de la collectivité impactent considérablement son équilibre.

Si cela a pu être absorbé grâce à une gestion saine de la collectivité sur les années précédentes, maintenue et suivie d'effets pour 2016, elle doit être pérennisée sur les années à venir par le maintien d'une hausse des recettes de fonctionnement et la poursuite de la maitrise des dépenses.

Ceci, dans la perspective d'un excédent de fonctionnement annuel proche du million d'euros afin d'engager le plan pluriannuel de dépenses d'investissement.

Les prochaines compétences à intégrer, l'évolution du point d'indice impactant les charges de personnel, les réglementations sécuritaires à mettre en place demandant un effort en terme de prestations de services, risquent à nouveau de déséquilibrer les résultats des exercices à venir, et impacter négativement cette capacité d'autofinancement. L'effet ciseau va s'accentuer sur les années prochaines.

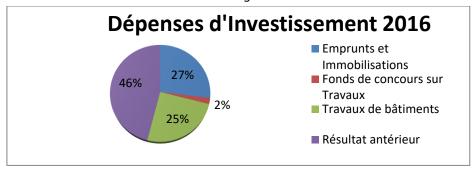
Il conviendra de pérenniser les recettes actuelles, mais également de développer le panier de ressources et tenir compte que chaque nouvelle compétence devra être associée à de nouvelles recettes.

L'imposition du Foncier Bâti décidée pour 2016 permet de dégager une recette pérenne de près de 430.000€. Peut-être faudra-t-il engager une pérennisation des flux financiers au sein du bloc intercommunal.

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'Investissement*	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Emprunts et Immobilisations	358 946,91	780 460,92	2 909 496,81	931 154,85	-68,00%
Fonds de concours sur Travaux	418 652,31	812 096,20	458 931,44	65 994,22	-85,62%
Travaux de bâtiments	4 817 181,16	4 957 189,89	3 025 556,60	884 284,24	-70,77%
Amortissement des subventions	3 577,74	3 577,73	20 793,15	21 079,29	+1,38%
Résultat antérieur			148 334,31	1 630 869,37	+999,46%
Total	5 598 358,12	6 553 324,74	6 563 112,31	3 533 381,97	-46,16%

^{*}Dépenses 2013 à 2015 : montants consolidés au regard des CA votés



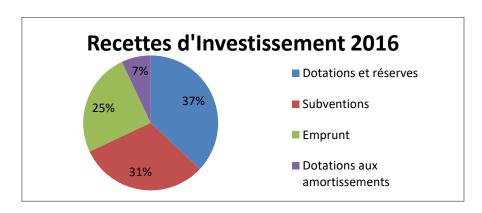
Les dépenses d'investissement sont en nette diminution sur l'exercice 2016, avec l'achèvement d'opérations antérieures, la non sollicitation de fonds de concours votés, et le report sur 2017 de plusieurs opérations n'ayant pu être engagées sur l'exercice, au regard des délais de consultation (Crèche, RAM, Hôtel du Commerce, irrigation...). L'exercice 2016 se solde donc avec une faible réalisation de dépenses, et de très importants restes à réaliser, tant sur les communes que sur les biens communautaires.

A noter l'important volume du déficit reporté, correspondant aux résultats 2015, année d'intégration des opérations du Budget annexe ZA CARBOUNEILLE, et le maintien des opérations d'investissements. Pour information, les résultats 2016 en investissement sont excédentaires.

Recettes d'investissement

Recettes réelles d'Investissement*	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Dotations et réserves	6 795 913,86	4 235 274,79	2 846 119,89	1 466 253,81	-48,18%
Subventions	1 459 023,82	1 932 767,00	1 790 674,56	1 232 834,17	-31,15%
Emprunts	12 200,00	17 000,00	9 600,00	1 005 600,00	+10 375%
Dotation aux amortissements	152 595,42	219 948,64	285 848,49	292 157,02	+2,21%
total	8 419 733,10	6 404 990,43	4 932 242,94	3 996 845,00	-18,96%

^{*}Recettes 2013 à 2015 : montants consolidés au regard des CA votés



Il est à noter la baisse des subventions encaissées, en corrélation avec le fait que n'ont pas reçu un commencement d'exécution les opérations prévues sur 2016.

L'élément majeur à noter est la réalisation de l'emprunt sur l'exercice 2016, Le tout permettant de dégager un résultat excédentaire

Récapitulatif

	20	016
Situation au 31/12/2016	Fonctionnement	1 990 648,87
	Investissement	463 463,03
La callaca da Bastas N	20	016
Investissements Restes à réaliser	Dépenses	1 015 697,58
	Recettes	1 238 453,83
	20	016
CA prévisionnel	Fonctionnement	1 990 648,87
	Investissement	686 219,28

Soit un excédent définitif à ajuster selon les dernière écritures et les R à R : 2 676 868,15 €

Les deux sections étant excédentaires, la section de fonctionnement n'aura pas à couvrir de déficit d'investissement sur l'exercice 2017. Il conviendra uniquement de définir le montant du virement à la section d'investissement pour l'équilibre du budget d'investissement 2017 et éventuellement d'affecter un volume financier en dotations et réserves d'investissement.

2.2Etat de la dette

(Total des échéances)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes annuelles (Total des échéances)	220 136	213 255	220 968	228 992	237 341	246 029
	2022	2022	2024	2025	2026	2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes annuelles (Total des échéances)	255 070	264 480	172 340	178 067	184 017	99 099
	2020	2020	2020	2024		
	2028	2029	2030	2031		
Dettes annuelles	71 546	72 820	74 116	0		

Le faible taux d'endettement a permis à la collectivité de dégager un certain niveau d'autofinancement et de ce fait, de souscrire un emprunt de 1 million sur l'exercice 2016, sur 15 ans.

Il convient de rappeler toutefois que l'autofinancement de la CCASPRES a préalablement été considérablement impacté par la prise de nouvelles compétences sans transfert de charges. Il convient de maintenir une vigilance particulièrement accrue dans la perspective des nouvelles compétences obligatoires issues de la Loi NOTRe (dont GEMAPI).

La capacité de financement de la communauté pourrait laisser présager la possibilité de souscrire un emprunt nouveau assez rapidement, à la seule condition que les ressources de fonctionnement permettent ET de dégager le capital à amortir ET de dégager un autofinancement suffisant pour la prise en charge des compétences nouvelles et des investissements pluriannuels.

2.3 Evolution des effectifs de la Communauté de Communes des Aspres

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif permanent						
Agents Titulaires	74	72	69	66	68	69
Agents non titulaires	21	26	32	29	38	45
Dont Emplois aidés	1	3	10	10	20	24
Effectif non permanent						
Renfort de services (animateurs +contractuels)	54	62	79	81	34	27
TOTAL EFFECTIF	149	160	180	176	140	141

L'importante progression des effectifs en 2012 et 2013 s'explique essentiellement par les transferts de compétences. L'absentéisme impacte également lourdement l'effectif total avec un recours aux renforts de services particulièrement important dans certains services communautaires. La réduction des effectifs entre 2014 et 2015 est justifiée par la prestation de service des Accueils de Loisirs. A noter une stabilisation des effectifs depuis 1 an.

Le Rapport relatif à l'évolution des effectifs est complété par l'annexe 1.

Synthèse de la rétrospective financière 2013-2016

Au regard des divers postes de dépenses mais également du taux d'intégration fiscale (0.394644), la communauté de communes des Aspres affiche un niveau de compétences élevé avec des services parfaitement assumés.

Jusqu'en 2015 inclus, elle a mené une politique offensive d'investissements sans recours à l'emprunt et sans affecter ni les communes ni les ménages, autrement que par le cout fixé de l'accès aux services familles notamment. En conséquence, le niveau d'autofinancement s'est considérablement affaibli jusqu'à cette période ce qui contraint à redéfinir les modalités de fonctionnement de la collectivité et à prioriser les investissements à réaliser.

Les orientations 2016 et suivantes, les prévisions d'aménagement du territoire, ainsi que le volume financier à dégager en fonctionnement pour maintenir cette qualité de services a nécessité une refonte de la structure budgétaire, afin d'intégrer de nouvelles ressources obligatoires : ainsi, 2016 a été marquée par la création de la colonne Taxe Foncier Bâti à hauteur de 2% (alors que nombre de communautés voisines l'avaient instaurée bien avant et par le recours à l'emprunt en investissement (1M°). Rappelons le faible niveau d'endettement de la Communauté de Communes des Aspres à cet égard.

L'incertitude est
aujourd'hui une donnée
stable...
La collectivité doit se
donner les moyens de la
réactivité!

3 Les orientations budgétaires 2017

Dans le cadre d'une projection pluriannuelle (2016-2020), les orientations budgétaires proposées s'articulent autour de 3 priorités d'intervention, tant en termes de fonctionnement que d'investissement :

- √ L'exercice des compétences communautaires (services)
- ✓ La mise en œuvre des compétences obligatoires inscrites dans la Loi NOTRe
- ✓ Les axes stratégiques de développement du territoire 2015/2020

Les axes stratégiques du projet de territoire sont présentés à titre indicatif afin de donner une meilleure lisibilité aux éventuelles programmations pluriannuelles.

Axe préalable : Optimisation des services à la population (exercice de nos compétences)

Axe 1 : Poursuivre et conforter la dynamique économique engagée sur le territoire des Aspres

Axe 2 : Elaborer et mettre en œuvre un programme territorial en faveur de la « croissance verte »

Axe 3 : Préserver notre environnement et le cadre de vie des habitants

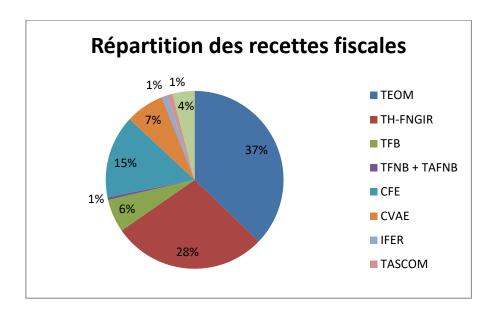
Axe 4 : Pour un territoire ouvert... et coopérant

Lors du Débat d'orientations budgétaire organisé en première séance le 1^{er} février 2017 les élus de la communauté ont souhaité bâtir un programme pluriannuel d'investissement qui permette d'avoir une visibilité sur le niveau d'investissement relatif aux priorités communautaire et sur celui relatif à l'aménagement rationnel du territoire (interventions auprès des communes en travaux ou fonds de concours). Ce programme Pluriannuel d'Investissement est en annexé à ce rapport – Cf. Annexe2.

3.1 – Fonctionnement:

3.1.1 Recettes de fonctionnement

	Ressources F	Fiscales		
Nati	ure du produit	Estimations 2016	Réalisations 2016	Estimations 2017
TEOM		2 445 000	2 554 123	2 632 500
TH		2 480 000	2 563 297	2 625 000
TFB		300 000	431 254	450 000
TFNB		18 500	19 063	19 050
TAFNB région)	(majo dpmt +	27 500	28 022	28 000
CET	960 000,00	1 015 473	1 015 000	1 020 000
CEI	495 000,00	471 146	470 000	475 000
IFER		100 000	94 219	90 000
TASCO	М	30 000	73 707	74 000
FNGIR		- 628 013	- 628 013	- 628 013
Fonds o	de péréquation		20 229	-
FPIC		220 000	317 707	300 000
TOTAL		6 447 987	6 960 227	7 011 537



En 2016, la hausse de la fiscalité retenue (révision TH et imposition du foncier bâti) a permis une ressource pérenne de près de 430 000€, associée à la répartition dérogatoire du FPIC, ont permis de dégager près de 540 000€, nécessaire à l'exercice des nouvelles compétences à venir, à l'équilibre de la section de fonctionnement, et à la reconstitution de l'épargne brute.

2017 doit s'inscrire dans les mêmes proportions, toujours dans l'optique de pérenniser la capacité d'autofinancement de la collectivité, et inscrire ainsi le projet de territoire de façon globale et pluriannuelle. Les compétences nouvelles devront être assorties de nouvelles recettes (cotisation des communes, attribution de compensation, imposition des entreprises à étudier, revalorisation des bases fiscales,...).

3.1.2 Dépenses de <u>fonctionnement</u> liées à la mise en œuvre des services (compétences propres)

Les charges générales de fonctionnement

<u>Les charges à caractère général</u> regroupent les achats de fourniture, l'entretien de nos matériels, bâtiments ainsi que les locations et les charges d'assurance et d'énergie.

En 2015, une consultation a été engagée sur des marchés de fournitures administratives et de produits d'entretien assortie d'une réorganisation interne dans le suivi des commandes, ce qui a permis une baisse significative de ce poste de dépenses (-20%). Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation, une commission a été créée afin de constituer un groupement de commandes qui permettra de tendre vers davantage d'économies.

Pour 2017, les services ont reçu pour consigne de figer leurs crédits de dépenses courantes en valeur BP2016.

S'agissant des <u>dépenses de personnel</u>, la même rigueur a été respectée sans négliger les qualités de service ni les conditions de travail.

Plusieurs facteurs ont permis de maintenir le volume global dans une diminution nécessaire mais maîtrisée et d'optimiser ce poste de dépenses que sont les ressources humaines :

- -la refonte des tournées de collecte sur une année pleine,
- la gestion de l'absentéisme,
- - le redéploiement des coûts HORS CHARGES DE PERSONNEL, par
 - les dépenses associées prestations de service pour ALSH et périscolaire, schéma de mutualisation, remboursement de frais aux communes,
 - et en terme de recettes : la participation des communes aux services communs,

Pour 2017, l'année est marquée par la réforme de la Fonction Publique territoriale avec l'accord « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations » et la mise en place du RIFSEEP.

L'enjeu de 2017 est de maintenir, autant que faire se peut au regard de la progression normale de la masse salariale et des échelons associés, la même tendance que pour 2016 : pas ou peu de remplacement en cas d'absentéisme, sauf si nécessaire en terme de taux d'encadrement, affectation des personnels actuels sur les nouveaux services (Guichet unique, LAEP...) et appel aux services civiques sur des missions non pérennes.

Le plan de formation constitue également un élément- clé pour la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Il constituera l'un des outils de dialogue social, s'inscrivant dans une démarche de gestion des ressources humaines qui permettra de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public des collectivités territoriales.

Les actions développées en fonctionnement

La modernisation des outils de fonctionnement et dématérialisation

A l'heure de la dématérialisation et du tout-numérique, l'un des enjeux est de moderniser l'image de notre collectivité <u>mais surtout de s'inscrire dans l'efficience et l'économie</u>.

L'élaboration du Plan de Développement Numérique a permis de mettre en exergue les pistes d'optimisation du fonctionnement et de proposer le déploiement d'outils permettant davantage d'interactivité avec les habitants des Aspres.

En 2014, la mise en place d'une régie unique assortie de la création d'un « espace familles » sur le site de la communauté a été finalisée. De même, un deuxième volet du PDN a été initié et finalisé en 2015 : celui de l'administration générale (RH-Comptabilité-Marchés...) avec une dématérialisation totale des procédures (PSV2 et signature électronique) et celui de la collecte (optimisation des tournées – gestions diverses).

En 2016, ce programme incluait l'opération visant la mise en réseau des bibliothèques des Aspres. Les effets de la dématérialisation en termes d'économies ont d'ores et déjà été constatés. Ils doivent encore être optimisés en ayant une attention particulière sur les services techniques.

La communication

L'effort devrait être maintenu, cette année, en matière de <u>communication</u> générale avec notamment la réflexion portant sur un schéma de signalétique qui doit permettre de mieux valoriser l'action communautaire auprès des citoyens de la communauté.

De même, la démarche d'élaboration de l'Agenda 21, suppose un effort soutenu de communication afin d'assoir la démocratie participative souhaitée dans ce cadre.

Enfin les outils instaurés (brochure, flash info) doivent être reconduits et le site Internet tout comme la présence sur les réseaux sociaux, régulièrement actualisés. A cet effet, le poste d'infographiste à mitemps est reconduit en 2017.

L'évaluation financière proposée pour les charges générales de fonctionnement est réalisée sur la base d'une légère augmentation de ce poste au regard du CA 2016, liée à la progression incompressible des dépenses de fluides et services (coûts des repas, carburants, personnel, prestations de services, remboursements liés à la croissance d'activité Restauration scolaire...)

A noter que cette évaluation est basée sur un fonctionnement identique à 2016, sans tenir compte d'un quelconque transfert de nouvelles compétences.

3.1.3 Dépenses de fonctionnement liées au transfert de nouvelles compétences

La Loi NOTRe prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences aux EPCI. La plupart de ces compétences étant déjà assumées par la Communauté de Communes des Aspres, l'impact à prévoir en 2017 est minime : il s'agira d'engager l'étude relative à l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial. Cette étude devrait faire l'objet d'un groupement de commandes avec d'autres EPCI à l'échelle du Pays, et d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEME. Le transfert obligatoire de la GEMAPI et du pluvial doit être évalué dès cette année pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018 (GEMAPI) et 2020 (Pluvial).

3.1.4 Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet de territoire

Le développement économique (axe 1 du projet de territoire)

Aide directe aux entreprises

La communauté de communes des Aspres a participé activement à l'élaboration du Programme Leader, porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée. Il s'agit d'un programme européen en faveur du développement rural, dont le thème retenu par les acteurs locaux, pour la programmation 2014/2020 est celui du développement économique. Financé par le FEADER, ce plan d'actions territorial a fait l'objet d'un conventionnement en décembre 2015 entre le Pays et la Région (Autorité de Gestion) et devrait être opérationnel dans le courant 2017.

Présenté lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, ce programme a reçu un avis favorable unanime des membres présents.

Parmi les axes retenus, le premier concerne un programme d'aides directes aux entreprises afin de soutenir l'activité et l'emploi. La mise en œuvre de cet axe repose sur un règlement des aides directes porté par chacune des intercommunalités.

Le territoire se donne comme ambition de mettre en place une enveloppe financière qui constituera un levier afin de mobiliser les crédits européens, lesquels ne peuvent représenter qu'une contrepartie (80%) d'un financement public préalablement mobilisé (communauté de communes ou autres).

De même, la communauté de communes des Aspres prévoit d'adhérer à des structures départementales afin de mobiliser leurs dispositifs (technique et financiers) auprès des porteurs de projets sur le territoire

Attribution de Subventions en faveur du développement économique

Il est proposé de maintenir les subventions attribuées aux associations proposant un programme de soutien à l'économie locale. Sont concernés :

- L'Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir
- L'association ASDAMA
- L'Association des amis d'Alain Marinaro
- Syndicat des Oléiculteurs (aide à la plantation d'oliviers)

Les subventions qui participent à la Maitrise des consommations d'énergie (axe 2 du projet de territoire)

La communauté de communes des Aspres, par l'intermédiaire de la candidature présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée a été lauréate de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie, au titre de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». L'opération proposée vise à réduire les consommations d'énergie sur le territoire à travers un programme de modernisation de l'éclairage public. Un diagnostic doit être préalablement engagé. Cette opération bénéficie d'un financement d'Etat à hauteur de 80%.

De même, lors du deuxième appel à projet national lancé par le Ministère au titre du TEPCV, la communauté de communes des Aspres a mobilisé une deuxième enveloppe d'un montant de 345.350 € dont 172.350 en faveur de la modernisation de l'éclairage public et de l'éducation à l'environnement.

La préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants (axe 3 du projet de territoire)

Les subventions qui participent à la cohésion sociale

Depuis plusieurs années, les relations entre associations et collectivités territoriales connaissent une profonde mutation. D'abord par l'ampleur de la baisse des financements publics aux associations, ensuite dans les relations que ces partenaires historiques entretiennent. Parce que le tissu associatif est vécu par la collectivité comme un véritable vecteur de cohésion sociale, il est proposé de reconduire l'ensemble des subventions accordées aux associations locales. Une priorité est accordée aux associations d'éducation populaire implantées sur le territoire : FOYERS RURAUX (82.000€).

Par ailleurs l'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de 19 à 26 ans est reconduite (12.000€).

Les dépenses liées à la coopération (axe 4 du projet de territoire)

Dans le cadre du projet de territoire une attention particulière est portée sur les perspectives de coopération. A ce titre, la communauté de communes des Aspres a présenté (ou s'apprête à le faire) plusieurs projets :

- Une coopération avec le Liban sur le thème des déchets, dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Une coopération avec le Consell Comarcal de la Garrotxa, celui du Ripolles et désormais, la communauté de communes du Conflent, dans le cadre du programme européen ERASMUS+, en faveur de la mobilité des jeunes.
- Une coopération avec la Tunisie sur le thème de la cuisine méditerranéenne.
- Une coopération avec la catalogne et une diversité de partenaires français, sur le thème de la randonnée, dans le cadre de la coopération transfrontalière (POCTEFA) ou encore de la petite enfance;

3.2 Orientations en matière d'investissement

Nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires. La réflexion va au-delà de l'horizon budgétaire 2017 et la dimension pluriannuelle de chaque projet doit être évaluée.

3.2.1 Les projets d'investissement récurrents et/ou liés au fonctionnement des services

L'entretien des bâtiments et l'équipement des services

Des enveloppes devront être dégagées pour permettre l'entretien normal de nos équipements, et pour l'acquisition de matériel pour le fonctionnement de nos services.

Dans les priorités recensées à court terme, il est à prévoir :

- Des travaux de sécurisation du multi accueil : réhabilitation des espaces extérieurs, création d'un vestiaire du personnel et aménagement d'espace de stockage (obligations réglementaires) ;
- Travaux d'Aménagement du RAM;

A moyen terme:

- Travaux d'aménagement et de sécurisation du PIJ;
- Aménagement des espaces bureaux au Centre technique communautaire.

La communication - Signalétique

En matière de communication, il s'agit d'engager la mise en place d'une signalétique communautaire (en premier lieu signalétique directionnelle des services de la communauté et affichages travaux communautaires puis ZAE).

Cette action peut être conduite dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir en fonction de l'ingénierie financière susceptible d'être mobilisée (ex : programme Leader sur la signalétique des ZAE).

Les déchets

Compte tenu du léger excédent constaté sur le budget des ordures ménagères, il est proposé de poursuivre le renouvellement du parc de camions-bennes par l'achat d'un véhicule par an, jusqu'en 2019.

Par ailleurs, quelques aménagements seraient nécessaires pour cause de dangerosité en faveur d'une amélioration des conditions de travail des agents de collecte. A noter que sur les aspects esthétiques, le partenariat avec la commune est nécessaire.

Voirie d'intérêt communautaire

En 2014, certaines voiries ont été classées d'intérêt communautaire. Des aménagements restent à prévoir sur les accès aux équipements communautaires. Une priorité doit être accordée aux voiries des ZAE en voie de requalification. Des opérations d'entretien (débroussaillage) sont également nécessaires.

Aire d'Accueil des gens du Voyage :

Des travaux d'amélioration du site sont à programmer. Ces derniers conditionnent le maintien des financements de l'Etat.

3.2.2 Les projets d'investissement liés au projet de territoire

Priorité 1 : Le développement économique

Une priorité est donnée sur les investissements inscrits dans la politique communautaire en matière de développement économique. Ils relèvent de 3 axes stratégiques :

A / Les Zones d'Activités Economiques

Premier pilier parmi les compétences de la communauté, un effort d'investissement sera consacré à l'aménagement et au développement des Zones d'Activités économiques avec notamment les projets suivants :

- ZAE Puig Serbi : Requalification de la zone
- ZAE des Espassoles : acquisitions foncières et étude pour les aménagements
- ZAE le Pougerault à Trouillas : signalétique et mise en sécurité giratoire
- ZAE de Banyuls : Extension

Ces opérations doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle élaborée dans le cadre de la commission de développement économique.

B/ Le Tourisme

Axe majeur de notre développement économique, il repose essentiellement sur les flux générés par le produit d'appel que représentent les caves Byrrh. L'opération de réhabilitation pour tendre vers un centre d'interprétation du patrimoine reste une opération majeure dans la stratégie communautaire. Le circuit de visites dans sa nouvelle configuration a été inauguré en juillet 2013. Il convient néanmoins de faire évoluer les outils de médiation avec la mise en place, notamment, d'ateliers de cuisine. De même, le bâtiment acquis par la communauté comporte plusieurs étages qui doivent progressivement être réhabilités et valorisés. Pour 2017, le projet de création d'un pôle dédié à l'œnotourisme (école de sommellerie) doit être engagé.

A ces opérations, il convient d'ajouter la mise en place du schéma de la randonnée, initialement envisagé dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière qui conditionne l'échéance de mise en œuvre (2017/2018).

C/ Le soutien au monde agricole

Un important projet en faveur de l'irrigation des vignes dans les Aspres a été initié par la Communauté de Communes des Aspres, mobilisant un très large partenariat (Services de l'Etat, Conseil Départemental, Régional, Chambre consulaire, professionnels...). Une animation a été engagée en 2014 permettant de confirmer les besoins et une étude relative à la ressource en eau a été confiée à BRL.

Il convient désormais d'engager les études règlementaires et de mettre en place l'ingénierie financière nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Fin 2016, la consultation relative au recrutement d'un AMO a été lancée. En 2017, ces études seront engagées sous réserve de l'obtention des subventions.

Estimé à près de 6M°€, cette opération est éligible à un financement au titre du FEADER à hauteur de 80%. Néanmoins, compte tenu de l'importance de ce montant, le recours à l'emprunt est inévitable avec la possibilité de faire supporter les annuités aux futurs usagers. Néanmoins, les études permettront d'identifier avec précision la maitrise d'ouvrage.

Priorité 2 : La croissance verte

Réduction des consommations d'énergies

A l'issue du diagnostic qui doit être réalisé en 2017, une programmation pluriannuelle de modernisation de l'éclairage public doit être engagée sur les communes adhérentes au service commun. Enveloppe prévisionnelle 2017 : 130.000€ (diagnostic) financés à 80% et 350.000 € (travaux de modernisation de l'éclairage public) financés à ce jour à 50% au titre du programme TEPCV. Ici une demande de complément de financement au titre du FEDER est envisagée.

Priorité 3 : La préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants

L'autre axe de développement favorisé par la collectivité consiste à mettre en œuvre des investissements permettant un aménagement rationnel du territoire qui favorise le cadre de vie des habitants de la communauté.

A ce titre, les chantiers à poursuivre sont :

- Les travaux d'aménagement des entrées, traversées ou cœur de ville à Camélas (avec la modernisation de l'éclairage public), Banyuls dels Aspres...
- Les acquisitions foncières pour l'accueil d'une caserne de pompiers.

Les opérations prioritaires à engager :

- la création de Bistrots de pays à Calmeilles et à Oms (2018)
- l'aménagement de la place des Oliviers à Tresserre (2^{ème} tranche)
- Fin des travaux sur le Giratoire de la ZAE Carbouneille à Thuir
- les traversées d'agglomération de Trouillas, Brouilla à programmer.

Les fonds de concours :

Le versement des fonds de concours aux communes : sont à solder les fonds de concours attribués à TROUILLAS (Ecole 1 et 2) - PASSA (école maternelle) - TORDERES (Eglise San Nazari 2) - BANYULS (parkings).

Sont à prévoir les fonds de concours à CASTELNOU (parkings), THUIR (parking), BROUILLA (aménagements d'entrées de ville), CAIXAS (aménagement du cimetière), les autres communes devant préciser leurs projets. Tout comme au cours des années précédentes, un effort particulier doit être mis en œuvre pour favoriser l'ingénierie financière et mobiliser des partenariats financiers.

3.3 Schéma de mutualisation – Rapport 2017

Le schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Il est rappelé que dans le cadre de cette réflexion, 4 types de mutualisation ont été déterminés et mis en œuvre :

1- Le transfert de compétence

Le transfert de compétence à la communauté est le degré ultime de mutualisation. Il s'agit du mode de mutualisation le plus intégré et celui qui a été favorisé jusqu'ici par la communauté de communes des Aspres. Son évaluation chiffrée n'est autre que le budget de fonctionnement de la collectivité, soit 9 965 781,31€ tous services confondus.

2- La constitution de services communs

Ce mode de mutualisation a été développé depuis 2015 avec la création de deux services communs :

- L'autorisation des droits du sol : Ce service a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla ce qui étend le périmètre de la mutualisation. Il concerne donc 19 communes (l'ensemble des communes de la communauté hormis Tresserre + Ponteilla). 1 agent est affecté exclusivement et à temps complet à ce service. 474 dossiers ont été traités en 2016. Le coût de cette mutualisation est évalué à 62 467,81€ (personnel + charges de fonctionnement)
- La maintenance et la modernisation de l'éclairage public: 2 agents sont partiellement mobilisés sur ce service qui couvre un périmètre de 10 communes. En 2016, la prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés à hauteur 15 569€, soit 80% du volume des charges de personnel.

3- Les mises à disposition de personnel ascendante

La prise des compétences restauration scolaire et enfance jeunesse ont été assorties d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés

- La restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites
- Les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien
- Les temps d'activités périscolaires, avec le personnel encadrant.
- Mécanicien

Evaluation financière de cette mutualisation : 440 202,80€.

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire, balayeuse de Thuir sur l'ALSH).

4- La mise à disposition de services descendante

Non concernés en 2016 mais différentes opérations contribuent ou favorisent ce type de mutualisation : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, instruction des permis de construire... dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.

Autres types de mutualisation identifiés sur le territoire : la mutualisation horizontale

- Les commune de St Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres et Brouilla se sont réunies dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration du schéma de mutualisation afin de mettre en place une police municipale mutualisée. A ce jour, le service est opérationnel et 3 agents mutualisés ont été recrutés
- Les communes de Ste Colombe, Montauriol, Tordères et Llauro se sont concertées et ont approuvé le choix de mutualiser leurs moyens pour faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé dans les réglementations et l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de développement durable ainsi qu'à un cabinet d'avocat assurant la protection juridique.
- ASPRESIVOS: 4 communes du territoire se sont unies pour constituer un syndicat de gestion des personnels affectés au regroupement pédagogique intercommunal. Cela permet aux communes de Caixas, Montauriol, Llauro et Tordères de mutualiser un service constitué de 6 agents.





Budget annexe Eau & Assainissement

L'année 2017 en matière d'eau et d'assainissement sera marquée par la mise en œuvre des nouveaux contrats de délégation de Service Public.

4.1- Eau

Le Compte administratif 2016 fait apparaître

- Un **excédent** de fonctionnement de : 1.789 737,72 €

- Un **excéden**t d'investissement de : 28 724,87 € sans les restes à réaliser.

Les Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 89 675,00 et de recette à 82 150,00

Soit pour les deux sections un résultat définitif Excédentaire de : 1 810 937,59€

Pour 2017 :

Deux axes principaux constituent la politique communautaire de l'eau avec la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau :

- les objectifs de réduction des fuites
- la préparation des installations du développement de notre territoire.

Les investissements réalisés par la collectivité doivent prioritairement s'inscrire dans cette stratégie. Il s'agira notamment d'intervenir lors des travaux de voirie.

Concernant les recettes : Il est à noter une diminution faible mais récurrente des volumes vendus, ce qui laisse supposer une attention particulière apportée à la consommation des particuliers et des collectivités.

Les prix de l'eau (part collectivité) n'ont pas évolué entre 2014 et 2016, entrainant une stabilisation des recettes.

Un plan d'évolution des tarifs a été mis en place entre 2017 et 2022, afin de dégager les ressources nécessaires aux investissements à réaliser.

Les principaux projets d'investissements liés à la politique de l'eau sont :

- Démarrage des opérations liées au schéma directeur :
 - Maillage Ste Jean Lasseille Banyuls dels Aspres (2017)
 - Réduction des fuites (St Jean Lasseille Avenue de la Mairie) (2017)
 - Etude pour le renforcement stockage à Fourques
 - Diagnostic des ouvrages de production et de stockage

_

- Accompagnement des travaux de voirie
 - Banyuls dels Aspres ; rue de la Tramontane (2017-2018)
 - Trouillas : Avenue des Albères (2017)
 - Thuir Rue du Souvenir Avenue Fauvelle (2017)

- Opérations réglementaires : travaux de protection des forage
- Par ailleurs, dans le cadre du protocole de fin de contrat de délégation de SP avec la SAUR, des travaux d'amélioration des installations ont été programmés sur l'exercice 2017 :
 - dévoiement à Trouillas, Montauriol
 - équipements électriques et électromécaniques

4.2- Assainissement

Le Compte administratif 2017 fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 1.759.052,14 €
un déficit d'investissement de : - 229.091,36 €

Les Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 2 325 734,06€ et de recettes à 2 054 895,25 €.

Soit pour les deux sections un résultat définitif **excédentaire de 1 259 121,97 €** (expliqué par l'emprunt n°2 dégagé sur l'exercice et aux subventions à intervenir attachées à la construction de la station intercommunale sur la commune de Thuir).

Pour 2017:

La politique engagée en matière d'assainissement repose sur deux axes d'intervention :

- l'accompagnement des travaux de voirie dans un objectif d'entretien du patrimoine (réseaux)
- le traitement : poursuite des travaux de reconstruction de la STEP à Thuir et amélioration des installations de traitement.

Principaux projets d'investissements 2017 :

- STEP intercommunale sise à Thuir
- Travaux d'assainissement à St Jean Lasseille (avenue de la Mairie) en coordination avec
 AEP
- Etude sur les assainissements des hameaux
- Accompagnement des travaux de voirie :
 - Banyuls dels Aspres Rue de la Tramontane (2016)
 - Trouillas Rue des Albères (2017)
 - Saint Jean Lasseille Avenue de la Mairie (2017)
 - Thuir Rue du Souvenir Avenue Fauvelle (2017)
 - Dans le cadre du protocole de fin de contrat de délégation de SP avec la SAUR, des travaux d'amélioration ont été engagés avec l'exploitant :
 - Terrats Poste de relevage
 - Lits à ourdis pour les Step
 - Déplacement exutoire STEP de Trouillas

NOTA: les demandes de travaux et d'interventions seront priorisées, afin de prévoir les inscriptions nécessaires selon une hiérarchisation de l'urgence des réalisations, et mises en concordance si nécessaire avec les réalisations des investissements prévues au budget principal 2017 et suivants.

5 Budgets annexes ZAE

Un Budget annexe a été créé par Zone d'Activité Economique.

Sur un programme 2016-2020, il convient de maintenir les opérations suivantes :

- ZAE Le Pougerault : commercialisation, opérations diverses, signalétique et sécurisation ;
- ZAE Banyuls dels Aspres: extension à prévoir :
- ZAE Les Espassoles : Acquisitions foncières et aménagements.

Conclusion

Régulièrement citée en exemple comme un modèle d'intégration, la communauté de communes des Aspres a connu un fonctionnement dont les fondements sont la solidarité et la bienveillance... A l'égard des administrés mais également de ses communes membres, voire des communes entre elles.

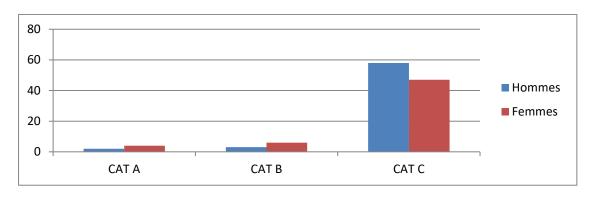
Confrontée, comme toutes les autres communautés de France à une baisse drastique des dotations de l'Etat et une hausse structurelle de ses dépenses de fonctionnement liée à la prise de nouvelles compétences, son mode opératoire a été repensé. Jusque-là, cette réflexion restait aléatoire du fait de l'importance des réformes de l'intercommunalité (MAPTAM en 2014 – NOTRe en 2015...). Désormais, elle est inéluctable. C'est donc sur un nouveau projet que nous nous sommes concertés et retrouvés. Cette démarche, engagée collectivement s'appuie sur ces fondamentaux.

Les orientations budgétaires de la communauté de communes des aspres, en tenant compte du contexte contraignant – voire incertain encore – privilégient donc les actions et les opérations permettant d'optimiser son fonctionnement, et par là-même, la qualité des services, tout en visant un aménagement harmonieux du territoire et un programme de développement durable ambitieux pour l'économie et l'emploi.

René OLIVE Président de la Communauté de Communes des Aspres

ANNEXE 1 – RAPPORT SUR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE (ART2312-1 CGCT)

1/ Structure des effectifs

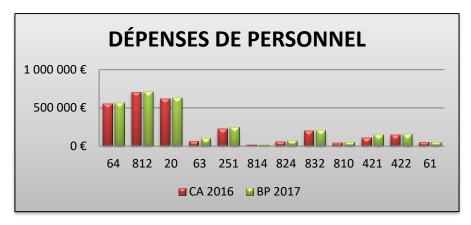


	Hommes	Femmes
CAT A	2	4
CAT B	3	6
CAT C	58	47

Effectif Moyen: 120

2/ Dépenses de personnel avec éléments sur rémunération tels que traitements indiciaires, régimes indiciaire, NBI, HS rémunérées et avantages en nature

	TRAITEMENTS 2017	CA 2016	BP 2017
6411	TRAITEMENTS BRUTS TITULAIRES +REGIME IDEMNITAIRE	1 461 924,60	1 534 930,38
64112	NBI + SUP FAMILIAL	40 133,74	40 856,15
64131	TRAITEMENTS BRUTS CONTRACTUELS +REGIME IDEMNITAIRE	203 731,50	220 886,74
64168	CAE/EA +REGIME IDEMNITAIRE	193 152,17	198 042,82
6451	URSSAF	311 149,63	343 420,80
6453	CNRACL/IRCANTEC	408 876,58	420 580,44
6454	POLE EMPLOI	25 074,00	26 269,19
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	7 377,66	6 061,06
6531	TRAITEMENTS BRUTS ELUS	115 049,76	117 823,50
6533	IRCANTEC ELUS	8 127,84	8 500,00
6336	CDG	32 562,17	34 615,26
6332	FNAL	8 725,70	8 997,74
64138	MEDECIN CRECHE	3 500,00	3 030,18
6225	TRESORIER	-	2 274,12
6417	Apprentissage	12 042,46	-
6457	Charges liées à l'apprentissage	416,00	-
TOTAUX		2 831 843,81	2 966 288,38



64 : Crèche / **812** : Collecte / **020** : Administratif/Elus / **63** : RAM / **251** : Restauration scolaire **814** : Eclairage public / **824** : Autres opérations d'aménagement urbain / **832** : Déchèterie

810: Urbanisme / **421**: ALSH / **422**: PIJ / **61**: Portage repas

3/ Durée effective du temps de travail dans la collectivité

Principe

La durée du <u>travail effectif</u> est fixée à 35 heures par semaine (ou 1 607 heures par an), hors heures supplémentaires.

Réduction : La durée annuelle de travail peut être réduite, par délibération, après avis du comité technique. La réduction de la durée doit tenir compte de <u>sujétions</u> liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail, en cas :

- ou de travail le dimanche,
- ou de travail en horaires décalés,
- ou de travail en équipes,
- ou de modulation importante du cycle de travail,
- ou de travaux pénibles ou dangereux.

Augmentation : La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures selon des accords établis par CT ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords doivent prévoir des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT) par exemple.

Les périodes de congé de maladie ne génèrent pas de RTT.

Décompte des 1 607 heures :

TOTAL		1 607 h	
+ journée de solidarité		7 h	
Ou 228 j / 5 jours = 45,6 semaine	à 1 600 h		
228 j x 7 heures = 1 596 h arrondi	es	à 1 600 h	
Reste:		228 jours travaillés	
	137 jours	137 jours	
- jours fériés	8 jours		
 congés annuels 	25 jours		
- repos hebdomadaires	104 jours		
Nombre de jours non travaillés :		·	1
Nombre de jours de l'année :	365 jours		

ANNEXE 2 – PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT <u>SYNTHETISE</u>

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Déficit antérieur	-	-	-	-	
Emprunts	230 000,00	240 000,00	245 00,00	254 000,00	969 000,00
Immobilisations (achats)	1 038 400,00	500 000,00	500 00,00	500 000,00	2 538 400,00
Travaux et projets communautaires	1 833 000,00	800 000,00	800 00,00	800 000,00	4 233 000,00
Fonds de concours aux communes	1 200 000,00	760 000,00	830 00,00	560 000,00	3 350 000,00
Travaux sur communes	1 220 000,00	620 000,00	150 000,00	-	1 990 000,00
Amortissements des immo.	12 700,00	12 700,00	12 00,00	12 700,00	50 800,00
Total	5 534 100,00	2 932 700,00	2 537 700,00	2 126 700,00	13 131 200,00

Les fonds de concours et travaux sur communes relèvent de la politique communautaire d'aménagement rationnel du territoire et constitue un élément majeur de préservation du cadre de vie des habitants.